

ATOM



ATELIER D'ANALYSE DES ÉCONOMIES D'OUTRE-MER

RESSOURCES ENDOGENES ET REORGANISATION
DES INSTITUTIONS : NOUVEAUX LEVIERS POUR
REACTIVER LA CROISSANCE ET LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES
ULTRAMARINS ?

ALAIN MAURIN

NOTE ECONOMIQUE

N°2 - AVRIL 2016



NOTE ÉCONOMIQUE

N°2 – AVRIL 2016



RESSOURCES ENDOGENES ET REORGANISATION DES INSTITUTIONS : NOUVEAUX LEVIERS POUR REACTIVER LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS ?

ALAIN MAURIN*

EN BREF

- **Le sujet.** Questionnement sur les socles, les freins et les perspectives de la croissance et du développement dans les territoires français d'outremer (TOM) et du rôle particulier des institutions.
- **Les résultats.** Deux enseignements majeurs émergent de cet article. Premièrement, la défaillance des institutions constatée de façon récurrente (régulation des marchés, gestion de l'eau, filière des déchets, transport interurbain, modèle agricole, etc.) est au cœur des lourdeurs et complexités qui entravent l'expression du potentiel local. Deuxièmement, pour mieux réussir la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement, chaque TOM doit relever le défi des institutions en veillant à mettre en place des instruments de décision et de pilotage optimisant l'efficacité de l'action publique locale.

Les résultats mitigés du modèle de développement économique mis en œuvre dans les régions ultramarines (RUM) durant les sept décennies de la départementalisation depuis le 19 mars 1946 et les constats les plus récents illustrant les dysfonctionnements persistants de l'économie réelle et financière sont largement partagés et invitent à un changement de cap en matière de stratégie et de choix pour l'action publique en faveur du progrès économique, social et environnemental de ces territoires.

Dès lors il paraît logique de s'appuyer sur les opinions des experts économistes et des résultats d'études prospectives portant sur les secteurs qui devraient fournir des tremplins pour la croissance de demain. Apprendre d'abord à se connaître, c'est se surprendre à découvrir sur soi. Dans le cas des territoires d'outremer, il convient ainsi de mettre en lumière que ces derniers sont loin d'être dépourvus de ressources valorisables, mais possèdent au contraire une multitude de richesses éparpillées ou enfouies dans leurs divers domaines patrimoniaux, leurs culture, histoire, hommes et femmes, etc. Aborder ces RUP sous d'autres regards c'est déceler qu'elles sont riches de ressources considérables associées à leurs espaces maritimes, leurs côtes, leurs traditions culturelles, leur biodiversité,... et que, contrairement à des idées bien reçues, elles ne constituent pas une charge pour la France mais au contraire un portefeuille de valeurs et de perspectives.

Cet article propose une contribution structurée en deux parties. La première rappelle les principales thèses de la littérature sur les fondements de la croissance en se focalisant sur les idées qui conviendraient aux petits pays comme les RUM. La seconde discute des forces et ressources sur lesquelles pourraient s'appuyer les RUM afin de construire des stratégies dédiées à la relance de leur développement économique et social, cela en ouvrant le débat au questionnement sur le rôle des institutions comme scénario central du film d'un modèle de développement économique et social plus efficace.

* Chercheur au CREDDI, membre de l'Atelier d'Analyse des économies d'Outre-mer

LES SOCLES DE LA CROISSANCE : QUELS ROLES POUR LES RESSOURCES ENDOGENES ?

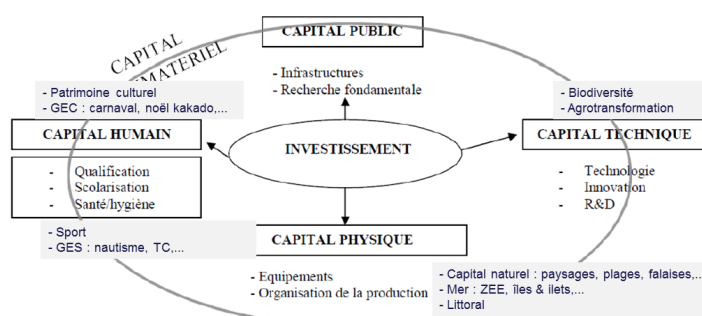
Les éléments développés par les pères fondateurs (principalement Paul Romer, Robert Lucas et Robert Barro) et théoriciens de la croissance endogène sont maintenant bien connus. Ils soulignent que la croissance économique trouve ses sources essentiellement dans les quatre familles de capital, physique, public, humain et technologique et surtout que c'est de leur interaction cumulative qu'elle se renforce. Des études ont ainsi montré que de la mise en jonction des investissements dans des sphères du capital public d'un côté et de celles du capital technique d'un autre côté ont émergé de nouvelles dynamiques d'innovation et de diffusion plus large. De même, l'intervention des pouvoirs publics en couplant le capital humain au capital physique, notamment par des actions ciblées sur l'élévation du niveau d'éducation et sur des constructions d'infrastructures collectives, est de nature à engendrer un régime de croissance intensive (voir par exemple Guellec (1995)).

Dans le cas des îles guadeloupéennes, et plus généralement pour les RUM, que mettre en accumulation ?

Les quatre moteurs précités forment un ensemble solide sur lequel la plupart des pays leaders a posé sa trajectoire de développement réussie. A l'instar des succès stories de pays et territoires infranationaux dont les caractéristiques de taille sont comparables aux RUM, entre autres Singapour (716,1 km² et 5,4 millions d'habitants), Hong-Kong (1104 km² et 7,2 millions d'habitants), Luxembourg (2586 km² et 543200 habitants), l'île Maurice (1865 km² et 1,19 million d'habitants) ou encore la Barbade (431 km² et 290000 habitants), le progrès économique dans chaque RUM a besoin de miser sur la mobilisation de ces socles. Nous devons voir qu'elles disposent de gisements de ressources, qui peuvent être des soubassements d'un large éventail d'activités professionnelles et de filières économiques telles que l'agro-transformation, la valorisation de la biodiversité, l'énergie, le nautisme, le capital de sport, le tissu de l'ESS, les laboratoires de recherche, etc. (figure 1). Elles forment un corpus qui représente une richesse pour l'avenir. Mais une richesse n'est profitable que si on la voit, que si l'on est conscient de sa valeur, que si les acteurs locaux arrivent à s'impregner et mettre en acte l'idée que la réussite de leurs territoires

dépend de leur capacité à mieux se l'approprier, la préserver durablement et à y impulser des dynamiques positives. De notre point de vue, les décideurs des RUM ont besoin d'apprendre à repérer systématiquement la présence de leurs ressources endogènes et, en corollaire, ils doivent faire preuve d'innovation pour les "mettre en intégration" culturelle, économique, sociale et environnementale, bref en construction d'un projet d'une meilleure société.

Figure 1. Les options pour remodeler et renforcer l'interaction des sources de la croissance dans les territoires ultramarins¹



Sources: Guellec et Ralle (1995) + adaptations de l'auteur.

Même si les apports de la littérature de la croissance endogène ont permis de grandes avancées dans la compréhension des mécanismes de croissance, les économistes ont progressivement réorienté leurs travaux dans le but d'expliquer les disparités dans les bilans des expériences de croissance économique. En effet, le quartet de capital physique, public, humain et technologique est bien insuffisant pour répondre aux questions de l'existence des écarts de richesses entre pays et de l'incapacité de certains d'entre eux à atteindre des performances économiques satisfaisantes alors qu'ils sont dotés de ces mêmes facteurs. Depuis la fin des années 1990, la littérature a ainsi vu une floraison de contributions axée sur les déterminants « profonds » de la croissance. Faisant l'objet de peu de contradictions, l'identification de ces déterminants a amené à considérer le triptyque géographie, commerce et institutions comme causes fondamentales de la croissance.

¹ Légende : GEC (grands événements culturels) ; GES (grands événements sportifs).

Dans le cas de ces RUP, il y a évidemment nécessité de nourrir la réflexion pour mettre en relief leur importance relative ainsi que leurs influences directes et indirectes dans les sociétés et économies des RUP. C'est pour illustrer un pan de ce débat que nous dirigeons maintenant notre propos sur la problématique de la causalité entre institutions et croissance économique.

LE ROLE DES INSTITUTIONS DANS LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT

Un rappel de la définition des institutions constitue une étape préalable à la prise de conscience de leur rôle. Selon Douglass North, lauréat du prix Nobel d'économie en 1993 et l'un des pères de la nouvelle économie institutionnelle, il faut entendre les institutions dans une acceptation large, recouvrant les règles du fonctionnement d'une société, les contraintes formelles et informelles qui s'imposent aux divers acteurs et qui régissent leurs comportements. En empruntant les termes de Perkins, Radelet et Lindauer (2006, page 108), les institutions regroupent les règles officielles qui fixent l'organisation et le fonctionnement de la société (constitution, législation et réglementation), ses prescriptions officieuses (conventions, normes, traditions et codes de conduite appliqués par les individus) et les organismes qui interviennent dans le cadre de ces règles et de ces prescriptions.

Au haut de la pyramide institutionnelle, on observe naturellement les institutions politiques qui dictent les règles de gouvernement de la société (parlements, ministères, présidents, partis politiques, etc.). Elles sont dotées de pouvoir normatif dans le but de garantir une coopération stable et pacifique entre les acteurs de la société.

En dehors de la sphère politique, tout citoyen d'un pays consacre beaucoup de temps à dialoguer avec d'autres institutions qui sont le plus souvent en nombre élevé. Il en va de même pour une entreprise entre la période de sa création et tout au long de son existence, avec notamment des rendez-vous annuels d'échanges d'informations avec des administrations fiscales. Diverses contributions des années 2000 (par exemple Rodrik et Subramanian (2003) et Pande et Udry (2006)) ont clarifié le champ d'intervention de ces institutions. Les modalités de contrôle des marchés et d'influence sur

le système économique permettent d'établir une typologie d'institutions qui distingue quatre familles essentielles :

- celles qui créent le marché, elles ont pour fonction de protéger les droits de propriété et de garantir l'exécution des contrats ;
- celles qui régulent le marché, elles agissent pour lutter contre les défaillances du marché en limitant par exemple le pouvoir des monopoles ;
- celles qui assurent la stabilisation des marchés comme les institutions monétaires et budgétaires dont l'une des missions est le maintien de la stabilité macroéconomique (inflation faible, évolution contrôlée de la masse monétaire, etc.) ;
- celles qui légitiment le marché à l'instar des institutions de protection et d'assurance sociale, en supervisant la redistribution et en gérant les conflits.

Partant du fait que l'absence et les défauts de ces institutions sont synonymes de marchés inexistant ou affectés de graves dysfonctionnements, l'on comprend bien que les institutions occupent une place cruciale pour favoriser l'investissement et contribuer aux bonnes performances économiques. Ainsi, l'environnement institutionnel doit offrir un cadre propice au maintien de la dynamique positive de l'économie. Dans les pays en guerre, instables politiquement, ou encore fortement gangrenés par la corruption, le cadre institutionnel devient un frein au développement économique. Une telle configuration est aussi observée dans un pays où l'activité économique est monopolisée par une minorité au pouvoir qui détourne les richesses à son profit et qui empêche l'existence d'un marché concurrentiel.

A côté de ces instances politiques, sous ses différentes ramifications, l'organisation et les prérogatives de l'appareil institutionnel se traduisent par la présence d'un nombre d'organismes dont le cumul des actions a un impact certain sur l'économie. Les exemples de l'Institut National de la Propriété industrielle –INPI- et la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique –SACEM- peuvent être cités ici parmi la liste riche de structures éclectiques en France.

C'est avec ces questions en ligne de mire que les auteurs de la nouvelle économie institutionnelle se sont imposés à la suite de Romer, Lucas et Barro en apportant des explications à la persistance du sous-développement et également en enrichissant les outils d'analyse de la croissance. Leurs travaux ont montré qu'« il existe un rapport étroit entre la force des institutions, la rapidité de la croissance économique et l'augmentation des fruits du développement » (Perkins, Radelet et Lindauer (2006, page 109). De façon plus précise, ils fondent leur analyse sur le concept des coûts de transaction pour expliciter le rôle des institutions. Jacques Brasseur (2000) rappelle que « dans une société complexe, la plupart des gens - de l'avocat au comptable, de l'homme politique au banquier - ne sont pas engagés directement dans des activités de production, mais dans des activités visant à réduire les coûts de transaction, qui comptent pour environ la moitié du PIB » et que l'on peut les classer en trois catégories : « les coûts de recherche qui concernent l'information préalable nécessaire à l'échange ; les coûts de négociation, impliqués par la détermination des conditions et termes de l'échange ; les coûts d'application (enforcement) des contrats au sens large, c'est-à-dire tout le côté juridique qui découle de leur mise en œuvre conforme aux termes initiaux. »

L'existence de coûts de transaction élevés est la traduction d'un fonctionnement médiocre des transactions et de l'inefficacité de l'environnement institutionnel. Inversement, la mobilisation des acteurs pour la création d'un système de règles et d'outils définissant et garantissant leurs interrelations et le bon fonctionnement de la société, constitue un défi à relever pour établir un environnement propice à l'accumulation de capital. C'est de la qualité de ce système institutionnel que dépend la facilité avec laquelle les agents vont entreprendre des transactions, les généraliser ou non, au point de voir leurs actes au cœur de la création de richesse et de ses extensions, la croissance économique et le développement. Ce sont ces éléments nouveaux sur les règles du jeu que l'économie institutionnelle a mis au jour. Ils soulignent que le processus d'augmentation cumulative des facteurs de production est certes nécessaire pour accéder à la croissance mais qu'il n'est pas suffisant. C'est la qualité des institutions qui permet à cette mobilisation des facteurs de production d'être efficace dans la durée. Dans cette optique, les travaux des analystes vont jusqu'à affirmer que la qualité des institutions a un rôle primordial, plus

important que celui de l'intégration commerciale et dépassant de loin l'impact de la géographie qui est exogène.

Avec les propos de North cités par Jacques Brasseur, estimant que l'histoire économique de l'Occident peut être interprétée comme l'histoire de « la mise en place progressive d'institutions adaptées, propres à contenir la montée des coûts de transactions qui accompagne la division accrue du travail et donc la complexité croissante des sociétés », il paraît particulièrement pertinent d'examiner pour tout pays et ici pour les RUM l'influence des facteurs institutionnels dans le processus de transformation économique.

DE LA MOBILISATION DES INSTITUTIONS COMME LEVIER DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS ?

La recherche des déterminants du progrès territorial est au centre de certains courants de la littérature tels que le développement territorial qui met l'accent sur les capacités des acteurs à mettre en valeur les ressources locales, en exploitant leurs dimensions historiques, naturelles, économiques et sociales (Deffontaines 2001; Kebir et Maillat 2004). En effet, à l'échelle réduite d'une entité locale, une commune ou une ville, le développement économique est appréhendé à partir des phénomènes de progrès qualitatifs des quartiers, de l'essor de l'implantation des entreprises ou encore d'accroissement de l'emploi. Le développement local est alors proposé comme réponse afin d'atteindre ces objectifs. Il repose sur une approche qui octroie aux initiatives locales le rôle de moteur du développement économique.

Dans cette vision, le lien avec la place des institutions est d'une grande importance comme le résumait Dejardin, Guio et Marechal (1999) en soulignant que « le territoire n'est pas qu'un support passif pour les dynamiques économiques en présence. Son organisation, ses caractéristiques socio-économiques et institutionnelles y jouent un rôle actif. »

Au sein de l'ensemble des régions françaises, s'il est un sous-groupe de territoires où le débat sur les problématiques de la réforme des institutions est ancien, récurrent et controversé, c'est bien celui des DOM. Dès lors, en écho à ce débat, il est légitime

d'interroger les relations dans ces territoires entre les performances des institutions et les performances économiques.

Ancrés dans les bassins caribéen, de l'océan indien ou dans le plateau des Amériques, mais respirant juridiquement sous la dépendance des institutions françaises et européennes situées à plus de 8000 km, les RUM ont vu le rythme de l'aménagement de leur territoire dépendre des divers échelons de gouvernance autour du « sextet commune, intercommunalité, département, région, Etat et Europe ». En reflet des évolutions observées dans l'hexagone, tout au long de leur histoire, les DOM ont vu la structuration administrative de leurs territoires et de leurs grands domaines socio-économiques (transport, eau, gestion des déchets, protection sociale, tourisme, etc.) se complexifier pour aboutir également à l'édification d'un véritable millefeuille administratif régional. Aujourd'hui, l'organisation territoriale met dans un jeu de dialogue une multitude d'acteurs autour du sextet précité : les services de l'Etat, les syndicats intercommunaux, offices, observatoires, sociétés d'économie mixte, etc.

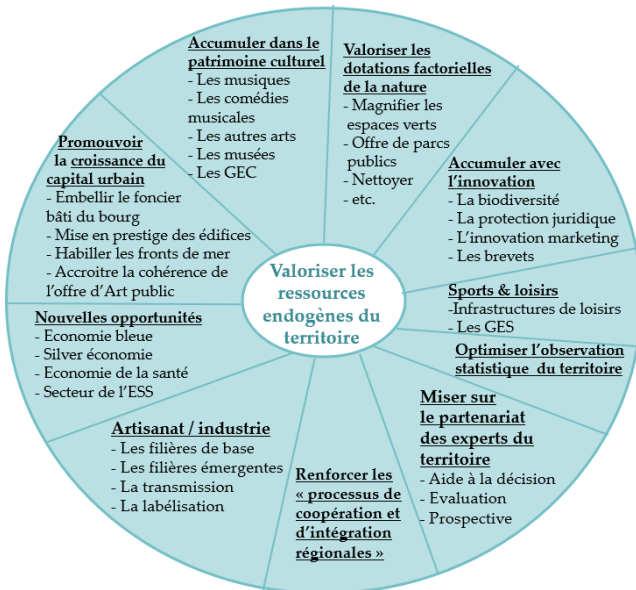
S'il est un constat dressé par la majorité des rapports traitant de l'évaluation des politiques publiques, c'est que le jeu de dialogue entre les structures institutionnelles s'illumine par les constats relatifs à sa lourdeur, son immobilité, son coût exorbitant, etc. La France est le modèle à ne pas suivre s'agissant de l'empilement des structures : elle ne compte pas moins de 36700 communes, 101 départements, 5900 syndicats intercommunaux, 371 « pays », etc. Elle est l'exemple à citer pour démontrer jusqu'où l'enchevêtrement des compétences et l'enchevêtrement des crédits peuvent aller en matière de complication. Elle peut être vue comme un cas d'étude pour renseigner concrètement sur la pratique des financements croisés et de leurs conséquences néfastes, en particulier l'allongement des délais dans la prise de décision.

En cette période d'achèvement de la mise en œuvre de l'intercommunalité, les élus des RUM, particulièrement ceux guadeloupéens et réunionnais, sont appelés une fois encore à appliquer un modèle d'organisation territoriale imposé d'en haut et non construit selon une démarche ascendante faisant valoir pleinement la vision et les choix des acteurs locaux.

L'histoire ne pouvant être réécrite, la problématique centrale posée aux ultramarins est celle de conduire l'aménagement et le développement territorial à partir des institutions et du jeu d'acteurs dont ils se sont dotés par consultation électorale. Or, s'il faut résumer, ces choix de gouvernance n'ont pas débouché sur une simplification de l'organisation administrative territoriale, une réduction du nombre d'élus ou encore sur une mutualisation efficiente génératrice d'économies d'échelle. Au contraire, sur un territoire aussi exigu, les pouvoirs économiques et politiques sont exercés par de nombreuses structures qui coexistent, voire s'ignorent et disposent de compétences qui se chevauchent. Même si la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles introduit des dispositions qui imposent une certaine clarification du rôle des acteurs, notamment le principe des collectivités chef de file et la gestion des fonds européens déléguée, il n'en demeure pas moins qu'elle maintient la configuration multi-scalaire de la gouvernance et de ses conséquences, à savoir le citoyen qui a du mal à repérer qui fait quoi, l'entrepreneur qui doit affronter le millefeuille administratif pour porter ses projets, les chefs d'édilité qui doivent subir et gérer les lourdeurs de la coopération interterritoriale dans différents domaines de l'action publique (transport, déchet, eau, etc.).

En regard des faits de leurs trajectoires historiques mais surtout de leurs contraintes et atouts pour aborder l'avenir, il est souhaitable de faire ressortir que si les économies et les sociétés des RUM doivent faire face à des dysfonctionnements structurels, elles ont pu tout de même être le terreau d'un processus d'accumulation des catégories de capital décrites préalablement et, elles détiennent une diversité de ressources dont elles ne devraient plus tarder à optimiser la valorisation. Il est certain que les RUM ont à faire preuve d'imagination et de solidarité intérieure afin de valoriser leurs potentiels et les positionner en moteur pour sécréter de la valeur ajoutée. La figure 2, construite pour le cas de la Guadeloupe mais transposable aux autres RUM, en donne une illustration.

Figure 2. Un inventaire des socles communs de l'action des pouvoirs publics locaux pour impulser le développement économique local et régional



Source : Schématisation de l'auteur.

Aujourd'hui, les DOM sont à la croisée des chemins et, comme le niveau national, ils sont voués à s'engager dans une réforme ambitieuse pour aboutir à la nécessaire modernisation de leur modèle économique et social. Les manettes exogènes qui ont assuré la durée de vie de ce modèle jusqu'ici sont devenues de plus en plus insoutenables. Le contexte national est en effet celui de la crise de la dette publique, qui voit le gouvernement obligé de déployer de gros efforts afin de réduire le poids du fardeau de l'endettement public. Le climat de l'espace européen est aussi celui des marges de plus en plus étroites pour l'obtention de fonds européens.

Indubitablement, les conséquences à termes pour chacune des RUM sont la nécessité d'inventer et de mettre en œuvre de nouveaux modèles de développement et de nouvelles approches de l'intervention publique. Pour ce faire, nous défendons l'idée que les RUM doivent relever le défi des institutions pour réussir leur cheminement en responsabilité. Sur le volet économique, ces institutions devraient être configurées pour tenir le rôle déterminant de facilitateur de la croissance et de production de valeur ajoutée. Dans cette optique, il y a des choix qui ne sont point prioritaires et inversement des actes à réaliser sans tarder. Qu'il s'agisse des dernières entités ayant fait leur apparition dans l'organisation

administrative, à savoir les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale –EPCI- et les nouvelles collectivités territoriales de Guyane (CTG) et de Martinique (CTM) créés par la loi du 27 juillet 2011, ou encore des dispositifs introduits par la loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer -Loi REOM-, les décideurs locaux sont appelés à s'approprier pleinement leurs armes juridiques et moyens d'action pour « mieux gouverner localement », pour instaurer des procédures, des dispositifs administratifs d'encadrement du marché et d'accompagnement des filières économiques. Par exemple, dans chaque RUM, les entreprises locales et leurs productions ont certainement besoin du concours des élus locaux afin d'élargir leur présence sur les marchés publics tout en respectant les contraintes réglementaires. De même, ces décideurs ont une immense tâche à accomplir pour inscrire plus de justice dans les tissus économiques des sociétés post-esclavagistes des DOM, celle du démantèlement des positions de monopoles et de lutte contre les pratiques d'éviction abusive subies par des pans entiers de producteurs locaux. Second exemple d'engagement souhaitable de la part des institutions locales, leur implication pour la préservation du littoral dans chaque commune des RUM, notamment pour lutter contre le phénomène de privatisation des fonciers de l'hôtellerie. L'actualité économique de l'outremer est marquée en effet par les liquidations des établissements hôteliers prononcées par les tribunaux de commerce, aboutissant dans ces territoires à la substitution des hôtels par des résidences privées haut de gamme et provoquant par là même l'affaiblissement de l'offre et du secteur touristiques. Enfin, mentionnons l'exemple de l'organisation du transport intérieur. Cette fluidité de l'interconnexion des firmes, producteurs, consommateurs et administrations qui catalyse la dynamique des grands bassins d'emplois des pays riches, il y a consensus pour reconnaître qu'elle tarde à être visible dans les RUM. Du constat des déficits criants des infrastructures de transport dans l'essentiel des territoires de ces régions, n'est-il pas permis d'accepter l'idée que des institutions solides sont les bienvenues pour accélérer la mise en place d'infrastructures modernes et par-dessus tout pour maximiser l'efficacité de leur gouvernance ?

CONCLUSION

Le 19 mars 2016 a marqué le soixante et onzième anniversaire de la loi de départementalisation. Au cours de ces sept décennies, l'archipel Guadeloupe et les autres RUM ont connu des mutations phénoménales qui les ont fait passer d'une organisation économique de type colonial aux sociétés actuelles, relativement modernes, ancrées dans la consommation de masse et, évoluant au rythme des technologies nouvelles.

De façon globale, le moins que l'on puisse dire est que le bilan de ces trajectoires d'évolution macroéconomique s'avère largement contestable pour chacun des RUM qui affichent aujourd'hui des déséquilibres très significatifs. Les facteurs explicatifs des freins de la croissance et du développement se trouvent évidemment dans plusieurs registres. Dans cet article, nous avons focalisé notre attention sur le rôle des institutions. Ainsi, sur de nombreux chantiers lancés dans les décennies récentes (gestion de l'eau, filière des déchets, transport interurbain, modèle agricole, etc.), il ressort de façon récurrente que la défaillance des institutions est au cœur des lourdeurs et complexités qui entravent l'expression du potentiel local.

Comme tout pays, chacune des RUM poursuit sa marche dans le temps, en plaçant ses pas dans les divers sentiers de son identité institutionnelle plurielle, la France, l'Europe, la Caraïbe, l'Océan indien ou l'Amazonie. Mais un enseignement des plus logiques et des plus importants qu'elles doivent impérativement tirer est que, quelque soit le montage juridique institutionnel qu'elles choisiront, chacune devrait arbitrer en veillant à mettre en place des instruments de décision et de pilotage optimisant l'efficacité de l'action publique locale.

Bibliographie

Jacques Brasseul (2000), Le rôle des institutions dans le développement économique : les leçons de l'histoire, La Jaune et la Rouge, Revue mensuelle de l'association des anciens élèves et diplômés de l'école Polytechnique, Magazine N°552 Février 2000. <http://www.lajauneetlarouge.com/article/le-role-des-institutions-dans-le-developpement-economique-les-lecons-de-lhistoire#>.

Marcus Dejardin, Anne-Catherine Guio et Luc Marechal (1999), Croissance endogène spatialisée et développement régional : apports pour une évaluation critique des plans stratégiques d'aménagement du territoire, Tendances Economiques, Septembre 1999, Belgique.

Guellec D., Ralle P. (1995), Les nouvelles théories de la croissance, Coll. Repères, Editions La Découverte, Paris

Maurin, A., Montauban, J.G., Vellas, F. (2004). L'enjeu du développement économique insulaire, Le Publieur, Paris.

Maurin A. et Montauban J.G. (éds), (2000), Exclusion, croissance et développement : la Guadeloupe entre défis, incertitudes et espoirs, Ouvrage collectif, Préface de Guy Caire, Economica, 2000.

Pande R. et Udry C. (2006) "Institutions and Development: A View from Below." In Blundell, R.; Newey, W. K.; et Persson, T. (eds). *Advances in Economics and Econometrics*. Cambridge: Cambridge University Press.

Dwight H. Perkins, Steven Radelet, David L. Lindauer (2006), Économie du développement, De Boeck, 3e édition.

Dani Rodrik et Arvind Subramanian (2003), La primauté des institutions, Finances & Développement, juin 2003.

LES PISTES

▪ **Plus de valorisation de la diversité des ressources endogènes.** Les RUM peuvent impulser d'avantage de croissance endogène en positionnant leurs potentiels et créativité comme solutions porteuses d'avenir: les filières émergentes en lien avec la biodiversité, l'industrie pharmaceutique locale, l'économie de la mer et du littoral, les dotations factorielles de la nature, les industries culturelles et créatives, le secteur économique du sport et des loisirs, l'artisanat, etc.

▪ **Le renforcement des institutions comme préalable pour de meilleures performances économiques.** La recherche d'une organisation institutionnelle de bonne qualité est désormais incontournable pour « lever les verrous » qui sous-tendent les inégalités et le mal-développement des économies des TOM. Cette réforme institutionnelle passe par la mise en place de nouveaux dispositifs de lutte contre les situations de monopoles qui entravent l'élargissement du secteur privé, d'allègement du millefeuille administratif régional qui alourdit les coûts et bloque la prise de décision, d'accompagnement de l'exportation des talents et produits locaux, de protection des droits de la propriété pour optimiser les retombées économiques du patrimoine culturel, de la biodiversité, etc.



ATELIER D'ANALYSE DES ÉCONOMIES D'OUTRE-MER

RESSOURCES ENDOGENES ET
REORGANISATION DES
INSTITUTIONS : NOUVEAUX
LEVIERS POUR REACTIVER LA
CROISSANCE ET LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DES TERRITOIRES
ULTRAMARINS ?

ALAIN MAURIN

NOTE ECONOMIQUE
N°2 - AVRIL 2016

www.atom-eco.fr